



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022-364

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Remplacement d'un poteau Orange en lieu et place qui se fera par du métal ou du composite couleur bois au niveau du Chemin de Caguelèbre**
Par :
➤ SOCIETE COMELEC – 2682 Bld François Xavier Fafeur – 11000 CARCASSONNE

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 24 Octobre 2022 et pendant la durée des travaux (30 jours – 23 Novembre 2022), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir **le vendredi matin**.

ARTICLE 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

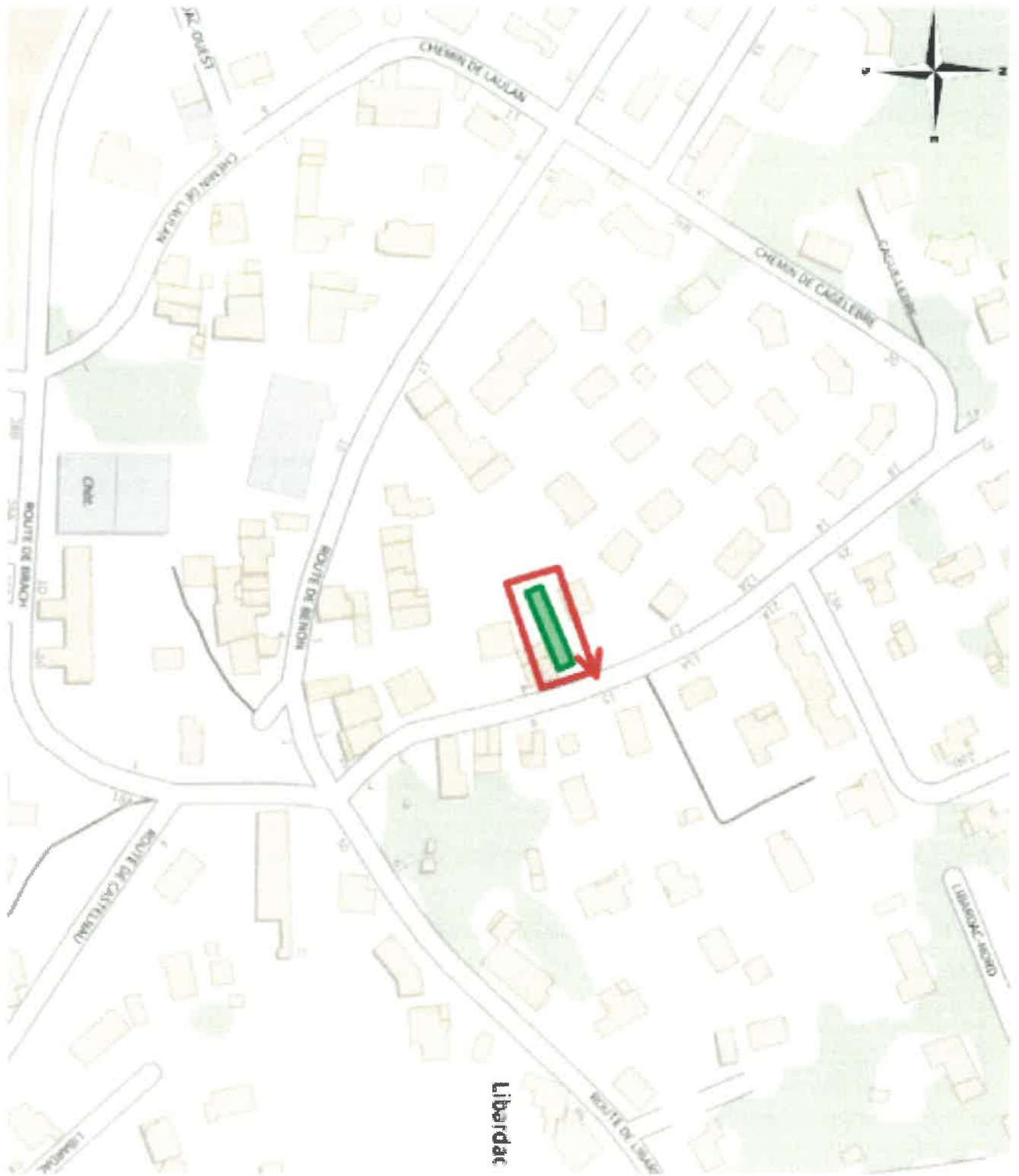
- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 11 octobre 2022

Le Maire,
Auréli TEIXEIRA.







 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	<h2 style="margin: 0;">Demande d'arrêté de police de la circulation</h2> <p style="margin: 0;">Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <p style="margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</p>	 N° 14024*01
--	--	--

Le demandeur			
Particulier <input type="checkbox"/>	Service public <input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	Entreprise <input checked="" type="checkbox"/>
Nom : GREGOIRE Prénom : Christelle			
Dénomination : SOCIETE COMELEC (SERVICE PLANTATION) Représenté par :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 2682 Bld François Xavier Fafeur			
Code postal 11000 Localité : CARCASSONNE Pays : FRANCE			
Téléphone 0688592696 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel : plantation@groupe-comelec.com			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : SOCIETE COMELEC (SERVICE PLANTATION) Prénom : GREGOIRE Christelle			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 2682 Bld François Xavier Fafeur			
Code postal 11000 Localité : CARCASSONNE Pays : FRANCE			
Téléphone 0688592696 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel : plantation@groupe-comelec.com			

Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°			
Hors agglomération <input type="checkbox"/> En agglomération <input checked="" type="checkbox"/>			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + <input type="checkbox"/> Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + <input type="checkbox"/>			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin de Caguelebre,			
Code postal 33480 Localité : Listrac-Médoc			

Nature et date des travaux	
Permission de voirie antérieure : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui indiquer la référence :	
Description des travaux : Remplacement de 1 poteau Orange en lieu et place qui se fera par du métal o u du composite couleur bois	
Date prévue de début des travaux : 24/10/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30	

Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30		Date de début de réglementation 24/10/2022	
Restriction sur section courante <input type="checkbox"/> Restriction sur bretelles <input type="checkbox"/>			
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation <input type="checkbox"/>		Sens des Points de Repères (PR) croissants <input type="checkbox"/>	
Sens des Points de Repères (PR) décroissants <input type="checkbox"/>		Fermeture à la circulation <input type="checkbox"/>	
		Basculement de circulation sur chaussée opposée <input checked="" type="checkbox"/>	
Circulation alternée : Par feux tricolores <input type="checkbox"/>		Manuellement <input checked="" type="checkbox"/>	
Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) <input type="checkbox"/>		Empiètement sur chaussée <input checked="" type="checkbox"/> largeur de voie maintenue	
Suppression de voie <input type="checkbox"/> nombre de voie(s) supprimée(s)			

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

Remplacement d'un poteau entre 30 min et 1 heure

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

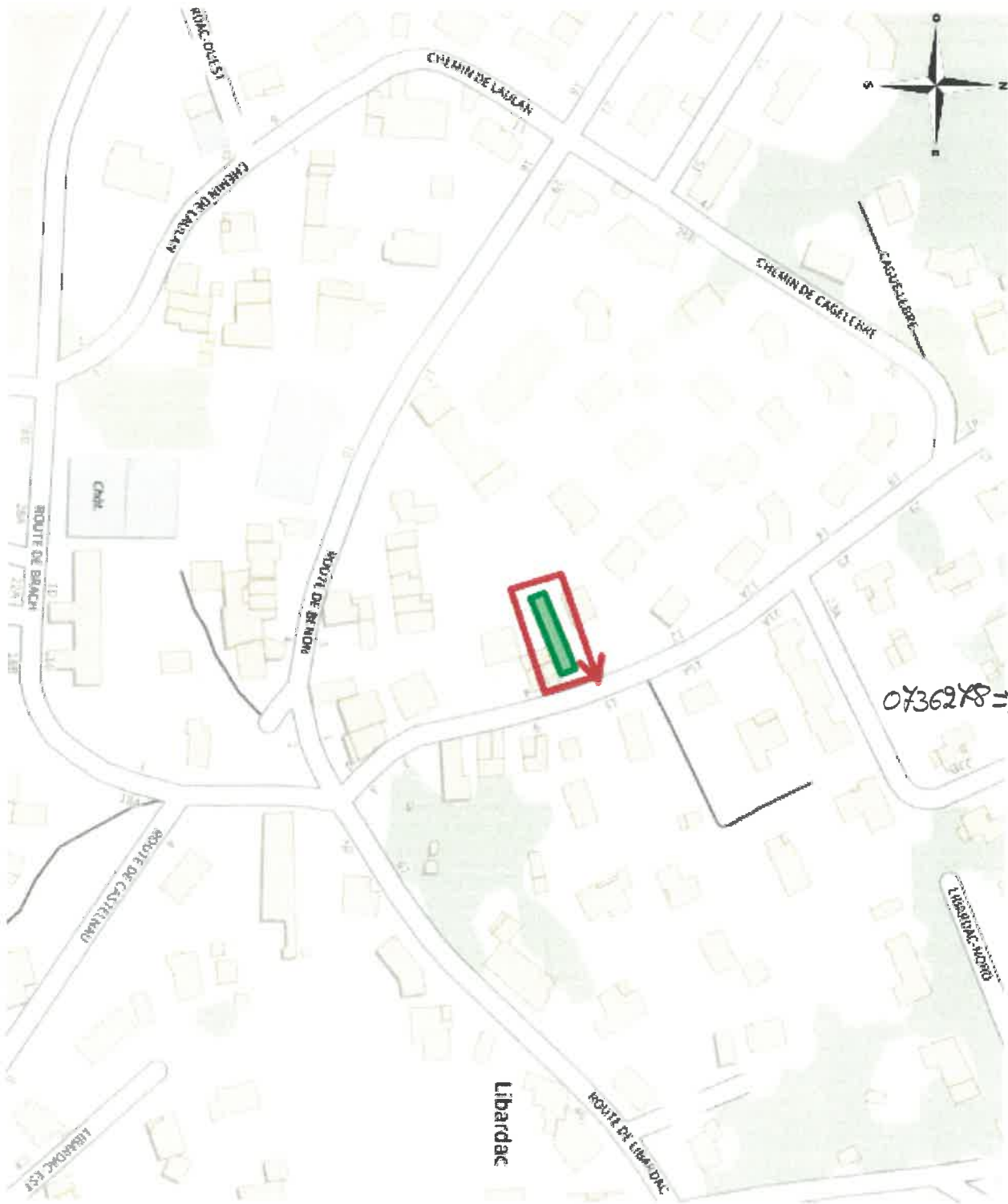
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Carcassonne

Le :05/10/2022

Nom : GREGOIRE Prénom : Christelle Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.814331 45.07406 -0.814302 45.074069 -0.814277 45.074028 -0.814564 45.073943 -0.814593 45.073934 -0.814618 45.073976 -0.814331 45.07406</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

